**Zeitschrift:** Parkinson : das Magazin von Parkinson Schweiz = le magazine de

Parkinson Suisse = la rivista di Parkinson Svizzera

Herausgeber: Parkinson Schweiz

**Band:** - (2012)

**Heft:** 106: Was bringt das neue Erwachsenenschutzrecht? = Le nouveau

droit de la protection de l'adulte = Il nuovo diritto di protezione degli

adulti

**Rubrik:** Consultation avec le PD Dr Stephan Bohlhalter

#### Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

#### **Conditions d'utilisation**

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

#### Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

**Download PDF:** 19.11.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

# Consultation avec le PD Dr Stephan Bohlhalter

## Problèmes de déglutition

Mon conjoint souffre d'une forme avancée de Parkinson. Depuis quelque temps, il a beaucoup de mal à avaler ses médicaments. Il fait de son mieux, mais sa salivation est telle que peu de temps après. le comprimé ressort de sa bouche sous forme de bouillie. Que puis-je faire?

Bien que l'action des médicaments sur ces troubles soit généralement faible, une adaptation doit être tentée, notamment quand les problèmes de déglutition augmentent avec le ralentissement des mouvements. Il est peut-être possible de passer à des comprimés plus petits, voire à un patch (Neupro®, patch transdermique). Sinon, les spécialistes des soins recommandent, dans la mesure où cela est possible et autorisé (respectez la notice d'emballage!), de réduire les comprimés en morceaux, de les broyer ou de les dissoudre dans un peu d'eau. Avant la prise de médicaments, veillez à ce que la bouche soit vide. Les comprimés peuvent être pris avec un peu d'eau, du jus de pomme (dans une cuillère à café) ou, en cas de toux, avec de la compote de pommes (les comprimés glissent mieux). Il est plus simple de placer le comprimé sur la langue avec une cuillère en plastique plate. Avant de prendre les médicaments, il est utile de réaliser des exercices pour la langue (p. ex. lécher les lèvres ou les dents) qui forcent le patient à déglutir à chaque fois. Veillez à ce que le patient se tienne droit. En l'absence d'amélioration, les capacités de déglutition doivent être contrôlées.

## Troubles de l'équilibre et chutes

Je souffre du Parkinson depuis de nombreuses années. Ces derniers temps, je suis victime de troubles de l'équilibre et je chute souvent. Que puis-je faire?

Malheureusement, l'augmentation des troubles de l'équilibre et des chutes aux stades avancés fait partie de l'évolution normale de la maladie de Parkinson. Les réactions de l'équilibre sont amoindries et répondent relativement mal aux antiparkin-



Le PD Dr méd. Stephan Bohlhalter est médecin-chef du service Neuroréadaptation et Neurologie comportementale de l'Hôpital cantonal de Lucerne. Ce neurologue expérimenté, qui a travaillé dans différents hôpitaux suisses, américains et allemands, est spécialisé dans les troubles de la dextérité manuelle en cas de Parkinson et chez les victimes. d'accidents vasculaires cérébraux. Il est président du comité consultatif et président de la commission de recherche de Parkinson Suisse.

soniens. En premier lieu, il convient d'établir les causes des chutes. Quand les troubles de l'équilibre apparaissent au lever, ils peuvent être dus à une faible tension artérielle. Boire 3 dl d'eau du robinet avant de se lever permet de stabiliser la tension artérielle. Les chutes peuvent être provoquées par les blocages des mouvements, qui à leur tour sont renforcés quand les patients souhaitent faire plusieurs choses à la fois (p. ex. marcher et porter un plateau de verres). Nos physiothérapeutes recommandent donc de se concentrer sur la marche et, dans la mesure du possible, de ne rien avoir dans les mains (p. ex. utiliser une desserte). Dans le domicile, les obstacles évitables (p. ex. bords de tapis) peuvent être responsables des chutes. À l'extérieur, il peut être utile d'utiliser un déambulateur. En outre, de plus en plus d'études montrent que les exercices de mobilité et d'équilibre (p. ex. le tai chi) peuvent prévenir les chutes. En tous les cas, il est recommandé de consulter un physiothérapeute. Parallèlement aux blocages, les mouvements excessifs sont également une cause

fréquente de chutes. L'adaptation des médicaments figure au premier plan. Les parkinsoniens doivent également demander à leur médecin s'ils doivent réduire la posologie des médicaments susceptibles de provoquer des vertiges.

## Voyager avec la maladie de Parkinson

Mon conjoint souffre du Parkinson depuis six ans et sa médication est parfaitement ajustée. Nous souhaitons nous rendre sur la côte Est des États-Unis. À quoi devons-nous faire attention en matière de prise des médicaments (décalage ho-

La réponse à cette question dépend de la fréquence de prise des médicaments et de la régularité de l'efficacité des médicaments qui en découle. Après six années de maladie, il faut s'attendre à ce que l'action des médicaments commence à fluctuer, c'est-à-dire à ce que la mobilité s'amenuise après la première prise. Le décalage horaire entre la Suisse et la côte Est des États-Unis est de huit heures. L'heure du coucher est proportionnellement retardée. Si les fluctuations de la mobilité sont relativement faibles avec trois à quatre prises par jour, une dose supplémentaire sur le lieu de villégiature avant le coucher tardif est vraisemblablement suffisante. Par la suite, les horaires de prise doivent être poursuivis au rythme habituel, adapté au fuseau horaire. Lors du retour, la nuit est courte, donc la prise de la première dose a simplement lieu plus tôt que d'habitude. Si les intervalles de prise sont plus courts (toutes les 2 à 3 heures), l'adaptation au fuseau horaire est moins importante. Les horaires de prise suivent toujours les fluctuations de la mobilité. Le cas échéant, consultez votre médecin traitant. Pendant le voyage, les médicaments (y compris à action rapide sous forme soluble) doivent être conservés à portée de main en cabine.

### **VOUS AVEZ DES QUESTIONS?**

Écrivez à: Rédaction Parkinson, case postale 123, 8132 Egg, courriel: presse@parkinson.ch